

**Nombre de membres****Séance du vendredi 09 avril 2021****en exercice:** 14

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de .

**Présents :** 13**Sont présents :** Yannick TOURNADRE, Martine BORREL, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT**Votants:** 14**Représentés :** Emilie CHABORY**Excuses :****Absents :****Secrétaire de séance :** Patrick MEYNIE

La compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**1 - Vote des taux d'imposition 2021**

M. le Maire informe le conseil que les services fiscaux ont notifié à la commune les produits prévisionnels attendus et les taux d'imposition de référence pour 2021 :

TFB : 39.66 % pour un produit de 315 575.00 €

TFNB : 68.45 % pour un produit de 94 940.00 €

Soit un produit total de **410 515.00 €**

Face à une année 2021 qui sera une « année d'investissements » pour la commune, M. le Maire propose d'augmenter ces taux pour 2021 sur la base de

\* 40.13 % pour le TFB

\* 69.26 % pour le TFNB

Soit une augmentation de 1.18% des 2 Taxes.

Le produit attendu pour 2021 sera donc de 415 378.00 € pour ces 2 taxes.

Après délibération sur la base de 11 voix pour, 1 abstention (René JAL) et 2 voix contre (Fabienne CHARBONNEL et Marine OGHEARD), le conseil municipal valide ces taux d'imposition pour 2021

**2 - Subventions 2021 Associations locales**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide les attributions de subventions suivantes au titre de l'exercice 2021

Association	Montant sollicité en 2021	Propositions 2021
LA TOUR KARATE GYM	1500.00 €	900.00 €
APE	300.00 €	/
TENNIS DE TABLE	500.00 €	400.00 €
LA TOUR ANIMATION		/
LA GENTIANE	200.00 €	200.00 €
SANCY ARTENSE FOOT	500.00 €	500.00 €
SANCY ARTENSE BADMINTON	400.00 €	300.00 €
JSP	400.00 €	400.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	/	
SANCY ARTENSE TIR A L'ARC	/	
Animation Cantonale	100.00 €	100.00 €
SKI CLUB		
Société de Chasse	760.00 €	500.00 €
Amis église St-Pardoux		
Association FreeSancy Style		
Collège sancy-Artense	350.00 €	350.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 660.00 €</b>	<b>3 650.00 €</b>

### 3 - Redevance assainissement 2021

M. le Maire fait état des redevances instaurées, au titre de l'assainissement collectif pour les abonnés du bourg de La Tour et pour certains abonnés du village de Saint-Pardoux :

- 2.00 € par m3 d'eau consommée
- 20.00 € au titre du forfait pour tous les abonnés
- une redevance forfaitaire sur la base de 50 m3 par foyer et par an en cas d'absence de relevé de consommation d'eau

M. le Maire ne souhaite pas cette année augmenter ces redevances, cette mesure ne se justifiant pas pour l'exercice 2021, les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe. Des travaux conséquents devraient débiter cette fin d'année et il faudra certainement envisager une augmentation l'année prochaine.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire de ne pas augmenter les redevances assainissement et confirme le montant de celles actuellement instaurées, à savoir :

- 2.00 € par m3 d'eau consommée
- 20.00 € au titre du forfait pour tous les abonnés
- une redevance forfaitaire sur la base de 50 m3 par foyer et par an en cas d'absence de relevé de consommation d'eau

### 4 - Mise à disposition personnel service assainissement

Suite à la mise en service de la nouvelle Station d'Épuration, un personnel de la commune a été affecté à l'entretien et à la surveillance de cet équipement sur la base de 7.5 h par semaine.

Il convient, en conséquence, de signer une convention de mise à disposition de personnel entre la commune de LA TOUR D'Auvergne et le service assainissement (budget annexe) qui sera représenté par M. Patrick MEYNIE, 1er adjoint.

La mairie de La Tour émettra à la fin de l'année civile un titre de recettes à l'encontre du service assainissement concernant les heures dédiées à la station d'épuration.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver cette convention pour l'année 2021 et autoriser les 2 parties à la signer

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à la signer avec M. Patrick MEYNIE, 1er adjoint, qui représente le service assainissement.

### 5 - Révision tarifs cantine

M. le Maire rappelle les tarifs pratiqués actuellement pour le service de la cantine scolaire

- \* 3.70 € pour le forfait
- \* 4.30 € pour le ticket journalier

et précise que la dernière augmentation remonte à 01.09.2018.

Considérant les travaux de construction d'une cantine au sein de l'école primaire qui vont générer des dépenses conséquentes afin d'apporter un service de meilleure qualité aux usagers et sachant que le coût réel supporté par la collectivité est d'environ 8.00 € par repas, (fournitures et charges incluses) M. le Maire propose d'augmenter ces tarifs sur la base de 3.90 € pour le forfait et de 4.60 € pour le ticket journalier à compter du 01.09.2021.

A la demande de Mme Christiane GAYDIER et si des parents sont demandeurs, un tarif pour famille nombreuse pourrait être éventuellement instauré.

En cas de difficulté de paiement, le CCAS serait sollicité pour faire face à des impayés

Après délibération, sur la base de 12 voix pour et 2 contre (Christiane GAYDIER ET Emilie CHABORY), le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et dit que les tarifs suivants :

- 3.90 € pour le forfait
- 4.60 € pour le ticket journalier

seront applicables dès le 1er septembre 2021.

### 6 - Participation financière SMGF LA TOUR D'Auvergne

Suite à l'élaboration du budget 2021 du SMGF (Syndicat Mixte de gestion Forestière) de LA TOUR D'Auvergne, une fois les crédits prévus pour les dépenses obligatoires, ce budget permet

d'inscrire une somme de 10 000.00 € qui peut être reversé au budget communal, étant précisé que ce versement s'effectuera si les fonds du syndicat le permettent, notamment avec la vente réelle des coupes de bois.

Une convention de participation financière doit être signée entre les 2 parties (Président du SMGF et Maire de la commune) qui précise que cette somme se justifie par le besoin de financement des frais liés à la construction de la cantine.

Le conseil doit valider les termes de cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la convention de participation financière du SMGF de LA TOUR D'Auvergne et autorise M. le Maire à la signer.

M. le Maire profite de ce point pour évoquer un courrier émanant des communes forestières concernant les représentants de sections au sein des SMGF. En effet, il semblerait que seuls les conseillers municipaux puissent être désignés, quitte à modifier les statuts des SMGF.

Le conseil reviendra sur ce point prochainement.

### 7 - Vote des budgets 2021

Le budget principal et ses annexes sont présentés au vote après préparation en commission des finances. Chacun des élus a reçu une synthèse de ces budgets et a pu en prendre connaissance

#### Récapitulatif :

##### Budget commune :

Section de fonctionnement : 1 078 815.18 €

Section d'Investissement : 2 490 112.06 €

M. le Maire souligne les nombreuses opérations d'investissement prévues qui ont été inscrites après de nombreuses réflexions de manière approfondie. Certaines demandes de subventions sont toujours en cours d'instruction mais devraient, en principe, recevoir un avis favorable.

Après délibération, sur la base de 12 voix pour et 2 abstentions (Christiane GAYDIER et René JAL), ce budget est adopté.

##### Budget assainissement :

Section de fonctionnement : 94 495.41 €

Section d'Investissement : 586 374.20 €

Ce budget a été établi sans augmentation de la redevance mais il faudra peut-être l'envisager en 2022.

Après délibération et à l'unanimité, ce budget est adopté

##### Budget section Auzat :

Section de fonctionnement : 169 155.05 €

Section d'Investissement : 321 182.99 €

Après délibération et à l'unanimité, ce budget est adopté

##### Budget Lotissement

Section de fonctionnement : 12 156.50 €

Section d'Investissement : 54 842.46 €

Après délibération et à l'unanimité, ce budget est adopté

##### Brigade de Gendarmerie : revalorisation loyer (nomenclature B12)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la brigade de gendarmerie programmés cette année concernant des travaux d'isolation thermique des façades, de réfection de salles de bain et la mise aux normes de chambre de sûreté, et évalués à la somme de 222 390.00 € HT, les services des affaires immobilières du groupement de gendarmerie du Puy-de-Dôme ont prévu une majoration de loyer sur 5 ans, soit un montant évalué à 19 745.48 €/ an, soit un surloyer total de 98 727 €.

Ce dispositif sera mis en place dès la réception officielle des travaux et un avenant au bail actuel sera rédigé pour contractualiser ces termes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer la nomenclature B12 valorisée.

#### Dômes Sancy-Artense : modification des statuts (compétence mobilité)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense qui devient « autorité organisatrice de la mobilité » locale ;

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Sont ensuite abordés les points suivants :

\* visite de la forêt d'Aulhat/Pontvieux le 12.04 et la visite PEFC le 13.04 en présence de M. François DEVOLLE et Patrick MEYNIE

\* rappel de la visite de la forêt d'Auzat le 6 avril dernier. Rencontre très enrichissante où les risques et enjeux ont été évoqués (changement climatique - intérêt de la forêt...).

Il faudrait peut-être envisager d'associer l'ONF à une action pédagogique initiée par la commune.

\* motion défense de la pêche : Depuis ces quatre dernières années, la pêche de loisir essuie plusieurs campagnes de dénigrement, en provenance de certaines associations et figures militantes de la cause animale. Plusieurs associations réclament l'interdiction de certaines pratiques liées à la pêche de loisir, et à terme, de la pêche sous toutes ses formes. Le conseil municipal affirme son soutien à la pêche de loisir en France et appelle à la prise de conscience des habitants, associations pour s'associer à cette démarche de défense de toutes les pratiques de pêche.

M. le Maire évoque ensuite plusieurs réunions programmées : 12.04 avec M. Jean-Marc Boyer pour défendre le dossier de la station-service - 15.04 avec le Cabinet LAPORTE pour le lancement des travaux à l'église de St-Pardoux - Contact avec M. LEROUX (DREAT) qui travaille sur différents dossiers (cheminement piéton aux abords de la salle des fêtes - station-service - nouvelle tranche Lotissement) - 20.04 avec Me Maisonneuve pour le dossier Chambourguet ainsi que le 27.04 à la CCDSA à Rochefort.

Deux porteurs de projets intéressés : M. Théo MAIRE pour la scierie et Mes BARRIERE pour des hébergements touristiques insolites à Chambourguet (contact avec DSA)

Rencontre le 08.04 avec les services de la Poste concernant le contrat de présence postale Territoriale 2020/2022 avec une évolution de l'amplitude horaire et un nouveau mode de fonctionnement avec éventuellement une agence postale communale ou un facteur guichetier. M. le Maire a refusé de s'engager et de signer le rapport formalisé.